



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 9 octobre 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Claude Hénault et François Descarreaux. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

---

**1. Ouverture de la séance**

1.1 Mot de bienvenue

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018 à 19 h 30.**

**4. Correspondances**

4.1 Demande d'appui financier Centrale alimentaire

4.2 Demande d'appui financier La Guignolée 2018

4.3 Avis de travaux route 155 nord

**5. Affaires découlant**

5.1 Élection conseiller siège #3

**6. Affaires nouvelles**

6.1 Achat d'un chapiteau (résolution)

6.2 Appui au syndicat des paramédics du cœur du Québec/Revendication d'horaires de travail à l'heure pour les ambulanciers (résolution)

6.3 Calendrier des séances ordinaires-2018-2019 (résolution)

6.4 Déclaration commune Forum des communautés forestières (résolution)

6.5 Félicitations élection Madame Marie-Louise Tardif députée élue de la circonscription de Laviolette – Saint-Maurice (résolution)

6.6 Remerciements à Madame Julie Boulet députée sortante de la circonscription de Laviolette (résolution)

6.7 Adoption des dépenses – Fête de l'automne (résolution)

**7. Trésorerie**

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2018 (résolution)

**8. Permis de construction**

**9. Période de questions**

**10. Tour de table des conseillers**

**11. Clôture de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

**2018-10-01**

**2018-10-02**

**2018-10-03**

## **12. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 3 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

### **3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondée par le conseiller François Descarreaux.

### **4. Correspondances**

4.1 La Moisson du Nord, service du Cabhsm depuis 28 ans s'est transformé pour devenir la Centrale alimentaire La Tuque. Cette centrale est le résultat de la concertation de plusieurs organismes en sécurité alimentaire de La Tuque. Cet ambitieux défi pour le Cabhsm permet la récupération de denrées dans les marchés alimentation de La Tuque, denrées qui seraient autrement jetées. Pour que cette Centrale fonctionne, ils doivent compter sur l'appui financier de la Municipalité. Les dons qu'ils recevront seront attribués aux coûts d'acquisition des denrées. La Municipalité leur versera un montant de 100 \$.

4.2 Les bénévoles de la Guignolée demandent à la Municipalité une contribution financière pour aider des gens dans le besoin. Cette aide permettra d'offrir à des familles l'essentiel pour se nourrir convenablement pour la période des fêtes. La Municipalité leur versera un montant de 100 \$.

4.3 Le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports Québec désire aviser la Municipalité qu'il y aura des travaux sur la route 155 nord. Ces travaux consistent la fermeture de 1 voie sur 2, sur 500 mètres à la fois, entre les km 131 et 133. Ces travaux seront exécutés le mardi 23 octobre de 7 h à 17 h.

### **5. Affaires découlant**

5.1 Élection conseiller siège # 3. La date du scrutin a été fixée au 2 décembre 2018. Le dépôt des candidatures se fera du 19 octobre au 2 novembre 2018.

### **6. Affaires nouvelles**

#### **6.1 Achat d'un chapiteau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais possède un chapiteau depuis 2015 et que celui-ci est désuet;



N° de résolution  
ou annotation

2018-10-04

6.2

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'offrir à la population des activités culturelles ou de loisirs dans un espace à l'abri des intempéries;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat d'un chapiteau au montant de 1 609.65 \$ taxes incluses.

**Appui au syndicat des paramédics du cœur du Québec/Revendication d'horaires de travail à l'heure pour les ambulanciers.**

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreuses représentations effectuées par le Syndicat des paramédics du cœur du Québec revendiquant l'abolition des quarts de travail en faction et l'instauration des horaires de travail à l'heure des ambulanciers;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions tenues lors de la rencontre du 16 août avec le président-directeur général du CIUSSS MCQ monsieur Martin Beaumont nous informant que des considérations politiques ralentissent le dossier qui serait sur le point de se régler très prochainement, mais requiert l'appui des autorités municipales à ces représentations, une correspondance lui fut acheminée à cette fin le 22 août dernier par le président du conseil d'agglomération, monsieur Pierre-David Tremblay;

**CONSIDÉRANT QUE** l'issu de la rencontre avec le Premier Ministre du Québec monsieur Philippe Couillard le 27 août dernier en présence du candidat aux élections provinciales monsieur Pierre Giguère, lesquels ont confirmé que le dossier sera réglé à court terme et ne rencontre aucun obstacle;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de La Tuque a subi une interruption du service ambulancier par intervalles les 14 et 15 septembre derniers pour une durée cumulative de 7 heures de découverte ambulancière due à l'organisation actuelle des horaires et au droit de refus de travail en vertu des normes de la CSST en raison du dépassement du nombre d'heures de travail maximal réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire actuel en place nuit à la rétention du personnel, faisant en sorte que celui-ci est passé de 32 ambulanciers à 26 depuis octobre dernier;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2018-10-05**

6.3

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil municipal considère inacceptable l'interruption de la desserte ambulancière pour la sécurité des 15 000 citoyens sur le vaste territoire de l'agglomération de La Tuque dont fait partie la municipalité de La Bostonnais, et de près de 40 000 citoyens en période estivale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obtention des horaires de travail à l'heure revendiquées par les paramédics permettrait d'assurer une stabilité et efficacité du service;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais est située en milieu rural traversé par une route provinciale largement utilisée par les transporteurs routiers, que le temps de réponse est augmenté dû à la distance à parcourir et qu'en plus nous devons tenir compte du fait que nous ne disposons pas d'une couverture cellulaire adéquate augmentant encore plus le délai de préparation occasionné par les quarts de travail en faction. Nous croyons que tous ses facteurs ont un effet certains sur le taux de survie optimal (Golden Hour).

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce conseil municipal appuie les démarches du conseil d'agglomération et des municipalités environnantes;

**QUE** ce conseil municipal appuie le Syndicat des paramédics du cœur du Québec pour la revendication des horaires de travail à l'heure du personnel ambulancier;

**QUE** ce conseil municipal sollicite des actions immédiates dans ces démarches pour assurer la sécurité à la population et une desserte permanente du service ambulancier sur le territoire auprès du Premier Ministre désigné, monsieur François Legault, du futur ministre de la Santé à être désigné, de la députée de Laviolette-St-Maurice désignée, madame Marie-Louise Tardif et du président-directeur général du CIUSSS MCQ monsieur Martin Beaumont.

**QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre désigné du Québec, à la députée élue de Laviolette-St-Maurice, au président-directeur général du CIUSSS et à l'Agglomération de La Tuque.

**Calendrier des séances ordinaires-2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit tenir une session régulière au moins une fois par mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2018-10-06**

séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 8-92 intitulé « Modifiant le règlement 2-91 » adopté le 16 novembre 1992 et le règlement 1-06 concernant la tenue des assemblées du conseil, dont la procédure d'adoption ne semble pas conforme, ont lieu d'être abrogés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dates et heures suivantes pour la tenue de ses séances ordinaires pour la fin 2018 et l'année 2019 :

9 octobre 2018, 19 h 30	13 novembre 2018, 19 h 30	11 décembre 2018, 19 h 30
8 janvier 2019, 19 h 30	12 février 2019, 19 h 30	12 mars 2019, 19 h 30
9 avril 2019, 19 h 30	14 mai 2019, 19 h 30	11 juin 2019, 19 h 30
9 juillet 2019, 19 h 30	13 août 2019, 19 h 30	10 septembre 2019, 19 h 30
8 octobre 2019, 19 h 30	12 novembre 2019, 19 h 30	10 décembre 2019, 19 h 30

6.4 **Déclaration commune Forum des communautés forestières.**

**CONSIDÉRANT QUE** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre 2017, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement.

**QUE** ce conseil municipal appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;



N° de résolution  
ou annotation

**2018-10-07**

**6.5 Félicitations élection Madame Marie-Louise Tardif**

**QUE** ce conseil municipal demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ MAMOT) et au premier ministre du Canada.

**CONSIDÉRANT QUE** les élections provinciales ont eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate du parti de la CAQ (Coalition Avenir Québec) a été élue députée de la nouvelle circonscription de Laviolette-Saint-Maurice;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller François Baugée

**APPUYÉ À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU** unanimement.

**QUE** le conseil municipal de La Bostonnais adresse ses plus sincères félicitations à Madame Marie-Louise Tardif pour son élection à titre de députée provinciale pour le comté de Laviolette-Saint-Maurice et l'assure de son entière collaboration pour le développement économique du territoire de La Bostonnais et de la Mauricie.

**2018-10-08**

**6.6 Remerciements à Madame Julie Boulet députée sortante de la circonscription de Laviolette.**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Boulet a été députée dans la circonscription de Laviolette pendant 17 années;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a contribué à la réalisation de plusieurs projets dans le Haut-Saint-Maurice;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a toujours fait de nos batailles, ses batailles;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ À L'UNANIMITÉ**

**ET RÉSOLU** unanimement.

**QUE** la Municipalité de La Bostonnais et l'administration municipale remercient l'ex députée Madame Julie Boulet pour son dévouement, son implication et son attachement auprès des citoyens du Haut Saint-Maurice.





N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2018-10-10**

**6.7 Adoption des dépenses – Fête de l'automne 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais a organisé une activité populaire intitulé Fête de l'automne 2018 tenu le 22 septembre 2018 de 13 h 30 à 23 h sur le terrain du Parc Ducharme ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette activité, il y a eu vente de boissons alcoolisées et de nourritures et que tous les permis requis ont été obtenus. Tous les profits engendrés ont été remis à la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** le coût réel de l'évènement fut de 956.26 \$. Les dépenses furent de 1 513 \$ et le revenu de 557.35 \$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses et les achats reliés à la Fête d'automne 2018 au montant de 956.26 \$;

**7. Trésorerie**

**7.1 Adoption des dépenses du mois de septembre**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de septembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** le conseiller François Descarreaux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de septembre 2018, telles que soumises par le personnel.

**8. Permis de construction**

Au 30 septembre 2018, 7 permis ont été délivrés pour une valeur de 51 000 \$ rapportant 90 \$ à la Municipalité.

**9. Période de questions**



N° de résolution  
ou annotation

La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 20 h 56.

#### **10. Tour de tables des conseillers**

Les membres du conseil remercient les citoyens présents, leur souhaitent une bonne soirée et les invitent à revenir en grand nombre le mois prochain.

#### **11. Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

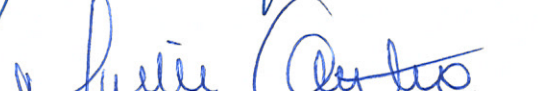
**PROPOSÉ PAR :** le conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** le conseiller François Baugée

#### **12. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 20 h 58

  
Michel Sylvain, maire

  
Michelle Cantin, directrice générale